

Que peut faire un médecin devant un avis le concernant sur Internet ? Et que fait l'Ordre ?

13/06/2017

Sous forme de fiches, ce rapport rappelle le cadre réglementaire relatif à l'interdiction des médecins de recourir à la publicité. Il présente les caractéristiques du fait publicitaire, propose une fiche de droit comparé, un point sur les autres professions réglementées et interroge sur la nécessité de faire évoluer notre cadre juridique. Ce rapport présente également les réflexions du CNOM sur l'information destinée au public, les réseaux sociaux, et formule des recommandations.